

TERMES DE L'ENTENTE – CONTRAT DE LOCATION

Mis à jour le 3 août 2022

Cette entente est entre Deluxe Photobooth (Opéré par LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC.) et le client cité ci-haut (appelé "CLIENT" ci-après).

- Toute réservation doit être accompagnée d'un dépôt de 300\$. Le dépôt est non-remboursable. LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC se réserve le droit d'annuler toute réservation n'ayant pas été confirmée par un dépôt.

- Le paiement final devra être payé AU PLUS TARD 10 jours avant le date de montage du photobooth. LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC. acceptera les paiements en argent comptant, chèque, chèque d'entreprise, virement bancaire, virement Interac. Pour les paiements par carte de crédit, une entente doit être prise au préalable avec LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC. LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC se réserve le droit d'annuler toute réservation n'ayant pas reçu le paiement final dans les termes mentionnés ici.

- Le CLIENT accepte de: (1) fournir un espace d'environ 10'x10' pour l'installation du photobooth. (2) fournir une prise de courant indépendante de 110v, 15-20amp à moins de 20' de l'emplacement où le photobooth sera installé. (3) une table de dimension suffisante pour les accessoires.

- Le CLIENT devra s'assurer que le sol où le Photobooth sera installé est plat, et parfaitement de niveau. De plus, lors d'installation à l'extérieur, le CLIENT devra fournir une protection du soleil pour le photobooth (tente style EZ-UP ou autre). Le photobooth ne peut être installé directement sur le gazon.

- Le CLIENT sera tenu responsable des dommages causés à l'équipement par lui ou ses invités

- LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC s'engage à fournir un photobooth fonctionnel pour la durée de la location. Le CLIENT comprend que certaines opérations de maintenance/entretien peuvent être nécessaires durant le terme de la location, ce qui pourrait résulter en une ou des interruptions mineures dans le service du photobooth. Advenant le cas où une ou des interruptions mineures de service seraient nécessaires, LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC s'engage à honorer le temps total de location, en ne comptabilisant pas le temps d'arrêt du photobooth.

- Advenant le cas d'un bris mécanique, ou toute autre situation ne permettant pas LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC d'opérer durant une partie ou la totalité du terme

de location, le montant chargé au CLIENT sera calculé au prorata. La responsabilité de LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC. s'étend seulement et uniquement au remboursement de tout montant lui ayant été versé pour la présente entente par le CLIENT.

- LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC se réserve le droit d'utiliser les photos prises dans le photobooth à des fins promotionnelles. LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC. pourrait utiliser certaines photos sur son site web, brochures, publicités ou autres. Le CLIENT peut s'opposer à l'utilisation des photos en le signalant par écrit.

- Le CLIENT n'est couvert par aucune assurance de LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC. Il appartient au CLIENT de s'assurer auprès d'une compagnie de son choix pour couvrir sa responsabilité civile, les risques de pertes, de vol ou de détérioration pendant toute la durée de la location et ce, jusqu'à la fin du démontage des équipements de LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC. En cas de pertes, vol ou détérioration, le preneur devra rembourser à LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC le matériel concerné en fonction de la valeur du matériel acheté en remplacement.

- Si les services d'avocats sont requis par LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC. pour faire respecter ses droits relatifs à ce CONTRAT, les honoraires raisonnables d'avocats, d'experts, les coûts de la Cour et autres dépenses liées seront à la charge du CLIENT.

- Force majeure. Sauf si énoncé autrement expressément dans ce CONTRAT, ni LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC. ni le CLIENT ne seront tenus responsable l'un envers l'autre de tout dommage résultant du défaut d'exécuter leurs obligations selon ce CONTRAT par suite d'un feu, inondation ou autres conditions météorologiques extrêmes causés par les forces de la nature, tout embargo, guerre domestique ou étrangère, retards ferroviaires, manque de véhicules, retards d'expédition, ou tout autre cause ou éventualité hors du contrôle de LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC. ou du CLIENT, selon le cas.

- Annulation. Si le CLIENT décide d'annuler sa réservation et ce, peu importe la raison invoquée, le CLIENT devra verser un minimum de cinquante pourcent (50%) du montant payable par réservation. Si par contre, le CLIENT décide d'annuler dans les trente (30) jours précédents la date de l'événement, LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC. aura droit à cent pourcent (100 %) des rémunérations prévues à ce CONTRAT.

- Toute modification à la présente entente doit se faire par écrit et doit être signée par le CLIENT et un représentant de LES PROMOTIONS DELUXE PHOTOBOOTH INC.